

Avenir des CCI : motion de la CCI Rochefort et Saintonge

Réunie en Assemblée générale le 26 juin 2014, à l'unanimité, la CCI Rochefort et Saintonge :

- Rappelle que la CCI Rochefort et Saintonge
 - est en charge de **plus de 15 000 établissements** inscrits au RCS dans sa circonscription, soit près de 60 % de la Charente-Maritime, la démographie de ces entreprises étant systématiquement croissante,
 - est gérée **bénévolement** par **des membres élus et associés, tous chefs d'entreprise actifs et impliqués dans la vie économique locale**, dans le **strict respect de la ressource fiscale confiée par les entreprises** pour que leur CCI leur apporte les meilleurs services de proximité,
 - mobilise **120 collaborateurs dans sa circonscription**, avec la préoccupation constante de rationaliser les moyens humains à disposition par de nombreuses mutualisations avec les autres CCI de Poitou-Charentes,
 - a développé **5 antennes de proximité** pour les entreprises, apportant tous les services de la Chambre au plus près des porteurs de projet, commerçants et chefs d'entreprises,
 - gère le **CFA Commerce de Saintes** (600 apprentis), **l'Institut Européen de la Qualité Totale Poitou-Charentes** et **l'Institut Supérieur des Achats et des Approvisionnements** (plus de 50 étudiants en alternance),
 - est concessionnaire des **ports de commerce de Rochefort et Tonny-Charente** (trafic en hausse de + 3,9 %, avec 800 000 tonnes de trafic en 2013 et plusieurs centaines d'emplois directs et indirects),
- Après avoir pris connaissance :
 - du pré-rapport de la mission de contrôle IGF - IGAS – CGEIET sur les CCI et les CMA
 - des décisions prises en AG de CCI France du 27/5/2014

- **Interpelle l'Etat, notre tutelle, pour affirmer :**
 - qu'à l'image de la CCI de Rochefort et Saintonge, les **CCI territoriales constituent le fondement du système institutionnel des chambres de commerce et d'industrie**,
 - par leurs actions sur le terrain,
 - par leurs relations directes avec les chefs d'entreprises, tout au long de la vie de l'entreprise, tant en phase de développement que de difficultés,
 - par leur connaissance fine de l'économie locale et des besoins de développement,
 - par leurs échanges avec les pouvoirs publics, en qualité de corps intermédiaire,
 - par leur réactivité auprès des entreprises, notamment, en cas de crise ou de catastrophe naturelle (Xynthia, inondations en Pays Rochefortais...)
 - qu'il **ne peut y avoir de CCI sans personnalité juridique propre**, un budget voté en leur sein et des membres responsables de leurs engagements,
 - que le modèle « d'intégration verticale et centralisatrice du réseau des CCI », c'est-à-dire celui de **la CCI unique en région avec des délégations n'a pas fait ses preuves**, ni en termes d'efficacité, ni en termes d'économie de taxes pour les entreprises
 - que **des économies substantielles pourraient être réalisées à l'échelon territorial entre les CCI et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA)**. C'est ce que nous appelons « l'intégration » horizontale, la seule susceptible de réaliser de véritables baisses de coûts et de conserver un dispositif de proximité efficace, autour de CCI Territoriales et d'Elus entrepreneurs impliqués et motivés,
 - qu'à l'image de la CCI Rochefort et Saintonge, les **CCI territoriales sont bien gérées**, et nos fonds de roulement, qui sont calculés pour couvrir nos engagements sociaux, sont convoités par le gouvernement,
 - que les CCI répondent avec **efficacité aux besoins des entreprises pour un financement modeste**, preuve en est l'abandon par la mission d'inspection de son objectif de comparaison avec d'autres réseaux et opérateurs,
 - que la régionalisation complète aurait pour **conséquence inéluctable le désengagement des chefs d'entreprises** dont la possibilité actuelle d'agir localement constitue la motivation essentielle.